

Fiche Technique et de Sécurité

Directives CEE 91/155 et CEE/93/112

ORTHO PLUS

28, rue Ampère – BP 28 - 91430 Igny France – Tél./Fax: (33) 1 69 41 90 28/ (33) 1 60 19 32 22 orthoplus@orthoplus.fr

1. <u>Identification</u> :		
1.1 Nom commercial :		Produits sans latex : Séparateurs Elastiques
2. <u>Composition/Information sur les composants</u>		
Composant Produits	N° CAS	Proportion %
Elastomère Polyester Polyuréthane chargé au Bore : garanti sans Latex		
2.1 Polyurethane 4,4' methylenediphenyl	26375 23 5	99%
3. <u>Identification des risques</u> :		
Produits sans Latex : biologiquement inactifs		
4. <u>Premiers secours</u> : NA		
5. <u>Mesures de lutte contre l'incendie:</u>		
- Moyens d'extinction		
Moyen d'extinction approprié : eau pulvérisée, mousse, CO2, produits secs.		
Moyen d'extinction contre-indiqué : néant		
- Dangers spécifiques		
néant		
- Méthodes particulières d'intervention		
néant		
- Protection des intervenants		
néant		
6. <u>Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle</u> :		
- Précautions individuelles : NA		
- Précaution pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans le milieu naturel. Eliminer selon la réglementation notamment les résidus suite à un incendie.		
7. <u>Manipulation et Stockage</u> :		
Stockage dans leur emballage d'origine dans un endroit sec et à température ambiante		
8. <u>Contrôle de l'exposition / Protection individuelle:</u> NA		
9. <u>Propriétés physiques et chimiques</u> :		
Des molécules carbonées		
10. <u>Stabilité et réactivité:</u>		
- Conditions		
Ne pas chauffer le produit à une température proche de la température de décomposition. Eloigner toute source d'ignition. Stocker à l'abri de l'humidité et de la chaleur pour conserver les qualités techniques du produit.		
- Matières à éviter		
Un contact avec des agents oxydants ou acides à plus de 60°C est à éviter		
- Produits de décomposition dangereux à haute température		
Pour des stocks importants : Décomposition thermique en vapeurs corrosives de gaz chlorhydrique, de vapeurs toxiques de monoxyde de carbone et de particules de carbone.		
Sinon, pas de risque avéré.		

Fiche Technique et de Sécurité

Directives CEE 91/155 et CEE/93/112

ORTHO PLUS

28, rue Ampère – BP 28 - 91430 Igny France – Tél./Fax: (33) 1 69 41 90 28/ (33) 1 60 19 32 22 orthoplus@orthoplus.fr

11. Informations toxicologiques:

- Toxicité Aiguë

_ *Ingestion de matière*

Peut être considéré comme pratiquement non nocif par ingestion.

- Effets locaux

_ *Inhalation*

Les produits de décomposition thermique sont irritants voire corrosifs à **fortes doses** pour les voies respiratoires.

_ *Contact avec la peau ou avec les yeux : Non irritant*

Les produits de décomposition à haute température sont irritants voire corrosifs à **fortes doses** pour la peau, les yeux, les muqueuses respiratoires.

- **Toxicité chronique** : pas de données spécifiques

- **Toxicité à long terme effets spécifiques**

Non démontrées

12. Informations écologiques:

Les composés synthétiques à l'état solide ne sont décomposés ni par les conditions climatiques ni par les micro-organismes.

Ne pas rejeter dans les égouts.

13. Considérations relatives à l'élimination:

- Elimination du produit

Recycler si possible ou expédier le produit vers des installations de traitement de déchets spéciaux agréées : désinfecter avant.

14. Informations relatives au transport:

Non réglementé.

15. Informations réglementaires:

1) Directives CE

_ 94/62/CE. relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

_ Règlement CE 2004/1935, concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

_ Directive des Dispositifs Médicaux 93/42 CEE

_ **Fiches de données de sécurité:**

D.91/155/CEE modifiée par D.93/112/CEE : substances et préparations dangereuses

_ **Classement/Étiquetage CE**

Directive n° 67-548-CEE du 27 juin 1967

2) Réglementation française

_ Code de la Santé Publique Livre-5bis « Dispositions relatives aux dispositifs médicaux » : Ch1, Ch2 et Ch3

_ **Fiches de données de sécurité**

Arrêté du 5.01.1993 : substances et préparations dangereuses

_ **Préparations dangereuses**

Arrêté du 21.02.1990 modifié par arrêté du 25.11.1993

16. Autres informations:

- Utilisations recommandées

Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur des éléments provenant de nos fournisseurs Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.